



Dossier de mécénat et partenariat

Maîtrise de Seine-Maritime
BP 142 – 76194 Yvetot Cedex - France
Tel : 02 35 95 97 95
e-mail : info@maitrisedeseinemaritime.com
www.maitrisedeseinemaritime.fr

Qui sommes – nous ?

La Maîtrise de Seine-Maritime, c'est...
plus de 60 concerts par an près de 18 000 spectateurs
plus de 350 chanteurs 3 tournées à l'étranger
1 festival international

La Maîtrise de Seine-Maritime a été créée en 1991 par le Rectorat de l'Académie de Rouen et le Centre d'art Polyphonique de Haute-Normandie avec la volonté de développer les chœurs et maîtrises d'enfants en région.

Structure de formation et de diffusion en résidence au collège Albert Camus d'Yvetot – dont elle devient, en 2005, classe à Horaire Aménagé Musique (CHAM) - et au lycée Raymond Quenau d'Yvetot, la Maîtrise permet à des élèves de la sixième jusqu'à la Terminale de recevoir, en complément d'une formation scolaire générale, un enseignement spécifique dans le domaine vocal tout en leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Dirigé depuis 2012 par le chef de chœur Mathias Charton, la Maîtrise compte depuis 2015 un chœur pré-professionnalisant de 48 chanteurs âgés de 15 à 25 ans ainsi qu'un chœur d'adulte constitué de plus de 110 musiciens amateurs.

Depuis septembre 2017, la Maîtrise compte dans ses rangs un nouveau chef de chœur Thomas Crouigneau.

Cette situation exceptionnelle fait de la Maîtrise de Seine-Maritime un formidable instrument à géométrie variable qui permet, pour chacun des projets musicaux, de composer la palette des timbres et des sensibilités qui sera la plus à même de le servir. L'effectif de concert s'étend du petit ensemble vocal de quelques chanteurs au grand chœur de 200 personnes.

Principalement active dans le département de Seine-Maritime et en région Normandie, la Maîtrise est également présente dans les programmations de prestigieux festivals français. Elle répond aussi régulièrement à l'invitation d'institutions étrangères. Depuis 2013, la Maîtrise s'inscrit dans l'élan, des grands jeunes chœurs européens en participant régulièrement à des concours internationaux (Tours, Neerpelt, Venise, Tolosa). Associé au compositeur Thierry Machuel, elle organise en mai 2017 sur le territoire d'Yvetot un festival international de chorales scolaires dont cette première édition s'intitule : « L'Europe de mes rêves ».



Devenir mécène de la Maîtrise de Seine-Maritime

La Maîtrise de Seine-Maritime, c'est ...

9 000 affiches de concerts par an 15 000 programmes pour le publics
25 000 flyers de programmation annuelle

Introduction au mécénat

Le mécénat consiste en un don reversé à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général. Il peut être réalisé par des particuliers et par des entreprises, en régie directe ou via une fondation. Les retombées pour l'entreprise sont diverses et dépendent de son secteur d'activité et de sa stratégie. Le secteur de la culture est de plus en plus investi par les entreprises, qui s'inscrivent ainsi dans une démarche de dynamisation de leur territoire. L'étude récente menée conjointement par les ministères de l'économie et de la culture, a rappelé que la culture contribue 7 fois plus au PIB que le secteur de l'automobile, soit 57,8 milliards de valeur ajoutée par an.

Un territoire dynamique culturellement est un territoire qui attire :

- les touristes
- de nouveaux habitants de type « jeunes cadres »

Une valeur ajoutée certaine pour l'ensemble de l'activité économique du territoire.

Les objectifs du mécénat

Le mécénat est un élément de **développement stratégique** pour les entreprises. Il leur permet d'investir un secteur où on ne les attend pas et d'asseoir leur présence sur le territoire. **Devenir mécène de la Maîtrise de Seine-Maritime**, cela permet de valoriser ses savoir-faire au travers d'aides en nature et/ou en compétences, et **porter l'image d'une entreprise dynamique et associée à la vie culturelle seinomarine.**

- En devenant mécène, l'entreprise profitera de la **communication locale, régionale et nationale** que la compagnie va entreprendre pour ses concerts, et de la notoriété des **différents chœurs**. Alors que la région Normandie présente aujourd'hui une forte ambition touristique, il est l'heure pour tout le monde de se faire connaître et d'attirer ce nouveau public !
- Au travers des invitations offertes par la Maîtrise, le mécénat permet aussi aux entreprises de **soigner ses relations** avec ses clients, ses partenaires institutionnels et politiques, les médias et les relais d'opinion.
- Inviter ses salariés aux représentations de la Maîtrise de Seine-Maritime, c'est leur proposer une **activité récréative et forte en émotions**, qui consolide votre **culture d'entreprise**.

La Maîtrise de Seine-Maritime vous propose aujourd'hui d'associer le nom de votre entreprise à ses nombreux événements afin de partager une même ambition : pérenniser, renforcer et développer le lien social et culturel.



Pourquoi nous soutenir ?

Devenir mécène de la Maîtrise de Seine-Maritime, c'est aussi :

- Construire ensemble un partenariat où se rencontrent les valeurs d'échanges et de cohésion sociale.
- **Valoriser l'image de votre entreprise** : être associé à un événement citoyen, culturel, festif et familial, montrer votre attachement aux valeurs que nous promouvons (mixité sociale, éducation populaire, culture accessible à tous, éducation à la citoyenneté) permet de s'inscrire dans une démarche de valorisation de votre entreprise.
- L'occasion d'affirmer votre intérêt à l'environnement culturel et social, et **d'apparaître là où vos clients et partenaires ne vous attendent pas, vous démarquant ainsi de vos concurrents.**
- Participer au dynamisme culturel de votre territoire et à la vie d'une association active tout au long de l'année.
- **Favoriser l'attractivité de votre entreprise** en invitant vos partenaires, clients et collaborateurs à nos manifestations et renforcer ainsi vos collaborations.
- **Un enjeu d'ancrage territorial** : le mécénat est aussi un moyen pouvant favoriser l'ancrage de votre entreprise dans le territoire, l'associant ainsi à des dynamiques de développement territorial.

Comment nous soutenir ?

Le parrainage ou sponsoring

- Achetez un encart publicitaire dans nos programmes de concert, sur nos flyers. Vous pourrez ainsi à la fois promouvoir votre activité et soutenir notre projet.

Le mécénat

- Faites un don (en numéraire, en nature, en compétence), profitez des contreparties offertes et déduisez fiscalement de 60% de sa valeur de vos impôts.
Application Don : 10 000€ Crédit d'impôt : 6 000€ (+ contreparties)

Vous pouvez aussi soutenir notre projet à titre personnel. La déduction fiscale est alors de 66%, aucune contrepartie ne peut être prévue.

Combien ?

La Maîtrise de Seine-Maritime propose plusieurs offres de mécénat avec différentes contreparties. En fonction des envies et des budgets, le mécénat peut aussi se faire à la carte. N'hésitez pas à nous contacter pour construire ensemble notre partenariat.

- Logo de l'entreprise sur l'ensemble du matériel de communication pour l'année : 250€
- Logo de l'entreprise sur le matériel de communication sur les concert dans la région d'Yvetot : 150€
- Logo de l'entreprise sur l'ensemble des verso des flyers de l'année (25 000 exemplaires) : 500€
- Logo de l'entreprise sur les verso des flyers pour les concert dans la région d'Yvetot : 250€
- Invitations de salariés à un concert de la Maîtrise : 200€
- Annonce de votre marque lors des remerciements des gros concert : 200€
- Logo de l'entreprise sur le site internet de la Maîtrise de Seine-Maritime : 60€
- Atelier chorale d'entreprise (1 demi-journée) : 1 000€
- Concert privée d'un chœur de la Maîtrise : 2 000€

Tous les chanteurs de la Maîtrise de Seine-maritime vous remercient pour votre soutien !